

# PROGRAMME OFFICIEL POULE KORTHALS 2023

Ces événements se tiennent selon les règlements et règles de procédure 2023 du  
CLUB CANIN CANADIEN (CCC)

*Épreuves de Chasse pour Chiens d'Arrêt\**

Madame Louise Régimbald, M Dominic Wérotte représentants Québec; chien d'arrêt au CCC.  
M Jeff Cornett Directeur exécutif CCC, M Denis Gros Louis zone 3, Québec.



ORGANISÉ PAR



**Le 22 juillet 2023**

**Concours de chasse sur gibier tiré et rapporté (FTR)**

**Épreuves de chasse : FDJ-FD-FDA-FDX-FDXCH**

**Test à l'eau pour Chien d'Arrêt WDJ et WD**

***\*Ouvert à tous les chiens d'arrêt\****

**Le 23 juillet 2023**

**Épreuve de chasse : FDJ-FD-FDA-FDX-FDXCH**

**Test à l'eau pour Chien d'Arrêt WDJ et WD**

**Conseil administration de l'AQGAPD**

**Président**

Steve Brodeur  
#0613398

**Vice Président**

Sébastien Cimone  
#1478312

**Secrétaire**

Carl Ferland  
#2208711

**Trésorier**

Steeve Valliere  
#1349687

# COMITÉ DU CONCOURS DE CHASSE

Président du concours	Steve Brodeur
Trésorier du concours	Steeve Vallière
Directeur du concours	Sébastien Cimone
Secrétaire du concours	Carl Ferland

## Juges :

- Louise Régimbald
- Marc André Gagné
- Daniel Leblanc
- Gabriel Giroux
- Régina Gasselsdorfer

## RÈGLEMENTS

### **\*Règles du C.C.C.**

Notez bien que toutes les règles établies par le C.C.C en date du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 devront être respectées. Si un participant ou toute autre personne présente lors du concours commet une infraction, elle sera rapportée au C.C.C. Le comité du concours de chasse du C.C.C. pourra prendre les mesures disciplinaires nécessaires.

**\*Règlements du concours**, le concours se tiendra selon les règlements et règles de procédure du CCC pour des concours sur le terrain pour chien d'arrêt, épreuves de chasse pour chien d'arrêt et test d'eau pour chien d'arrêt.

### **\* Article 17.6 du Club Canin Canadien**

Il est du ressort et du devoir du club organisateur de s'assurer à ce qu'un juge, un administrateur du club, un préposé d'enceinte, une personne bénévole ou un participant ne soit pas sujet à des indignités. Le président du comité du concours de chasse doit faire rapport au CCC dans les plus brefs délais, de toute infraction à cette règle et le comité de Discipline aura toute l'autorité afin de prendre les mesures qu'il juge nécessaire et ce dès réception d'un rapport à cet effet. Une copie de ce règlement doit être incluse et mise en évidence dans le programme officiel du Concours.

\*Le port du dossard, d'une casquette (orange fluo) et la plaquette d'identification du chien sont obligatoires.

\*Le formulaire d'inscription doit être rempli en lettres moulées ou directement sur le formulaire et accompagné de la photocopie du certificat d'enregistrement si possible.

**\*Les places sont limitées, le choix des participants se fera dans l'ordre de réception des fiches d'inscription.**

\*L'AQGAPD n'acceptera aucune inscription et/ou annulation après la date limite.

**\*Les seules annulations admises seront celles d'un(e) chien(ne) blessé(e), malade, ou décédé(e).**

Le propriétaire sera remboursé dans les trente (30) jours suivant l'épreuve après avoir fourni une preuve certifiée d'un vétérinaire au comité organisateur.

\*Les chiennes en chaleur seront autorisées à la fin du parcours dans les Field Dog, Field Trial et test d'eau.

\*La possibilité de juger le concours sera limitée par le coucher du soleil.

\*Aucune boisson alcoolisée ne sera tolérée sur le terrain **pendant** l'événement.

### Date de fermeture :

Les formulaires d'inscriptions dûment remplis ainsi que le paiement total doivent être reçus par la secrétaire **avant le lundi 17 juillet 2023 à 17h00.** Le paiement peut être effectué par virement **interac ou virement bancaire** : [tresorier@griffonkorthals-quebec.com](mailto:tresorier@griffonkorthals-quebec.com).

- ♦ . Seulement les premiers départs des participants des épreuves seront avisés par téléphone. **Pour tous les autres participants, il est de votre responsabilité d'être présent sur le terrain pour 7:30 am, la journée des épreuves.**

# Lieu : Terrain de M. Bob Pytel 521, Pleasant Corner Rd East Vankleek Hill, Ontario

## GPS localisation :

Lat : 45.545423° N

Lon : 74.609454° W

## Juges : 22-23 juillet 2023

Les juges attirés aux Épreuves de chasse pour chien d'arrêt (Field dog) et tests d'eau seront :

- Louise Régimbald, Marc André Gagné, Daniel Leblanc, Gabriel Giroux et Regina Gasselsdorfer

### ◆ Oiseaux:

Les oiseaux utilisés seront des pigeons et/ou colins et/ou bartavelles et/ou Canards pour le parcours du concours et des épreuves pour tous les participants. Tous les oiseaux arrêtés pourront être tirés et rapportés. Les tirs ne seront faits que par les tireurs officiels de l'événement. Un pistolet de départ sera utilisé pour la réaction au coup de feu dans le jugement de la classe chien de chasse junior.

### ◆ Terrain et Parcours:

Les épreuves seront tenues au Terrain de M. Pytel, au 521 Pleasant Corner Road East, Vankleek Hill, Ontario. Le parcours sera de type « unique sans zone de gibier définie » et l'organisation se réserve la possibilité d'utiliser un second parcours sans zone de gibier définie.

### Au sujet des frais supplémentaires :

Un chien non-enregistré au C.C.C. est admissible, si :

- a) il est né au Canada, il fait partie d'une portée enregistrable au C.C.C.
- b) il est né à l'extérieur du Canada, et enregistrable comme dans les registres du C.C.C.

**\*\*\* Avis très important, règlements concernant les points et championnats au CCC**

n droit de participation pour non-membre sera exigé pour les résidents du Canada qui ne sont pas membres du CCC. Le droit de participation pour non-membre doit être payé dans l'année au cours de laquelle un titre est décerné. Ce droit protège tous les titres obtenus et tous les chiens qui sont la propriété de l'individu en question.

Pour avoir droit au titre, un non-membre a le choix de devenir membre du CCC ou de payer le droit de participation pour non-membre. Si une des deux options n'est pas sélectionnée et transmise au CCC dans un délai de 30 jours de la notification, le titre sera retenu et le chien ne pourra pas passer au prochain niveau.

Un avis doit être publié dans tous les programmes officiels stipulant que le droit s'applique seulement aux chiens qui sont la propriété exclusive de non-membres et non aux chiens appartenant aux membres du CCC.

1. Ce droit est exigé pour les personnes qui résident au Canada et qui ne sont pas membres du CCC. Les chiens dont un des copropriétaires est membre du CCC sont exempts. Le droit sera le même que celui exigé pour un numéro d'inscription à l'événement (ERN).

2. Il existe deux options pour les non-membres :

a) Devenir membre du CCC;

b) Payer le droit de participation pour non-membre.

3. Lorsqu'un chien a deux copropriétaires ou plus, la première personne qui figure comme propriétaire dans les dossiers du CCC sera la personne-contact qui recevra toutes les communications.

4. Si un chien est la propriété exclusive de deux non-membres, un résidant au Canada et l'autre au États-Unis ou dans tout autre pays étranger, le droit sera imputé à la personne chez qui le chien réside. Si le chien réside à l'extérieur du Canada, il doit posséder un numéro ERN (inscription à l'événement).

5. Le droit est payé dans l'année au cours de laquelle un titre est décerné et il protège tous les titres obtenus et tous les chiens qui sont la propriété de l'individu en question.

6. Pour avoir droit au titre, les non-membres recevront une lettre de notification du siège social du CCC les informant qu'ils ont 30 jours pour devenir membre du CCC ou payer le droit de non-participation.

7. Le titre sera retenu si le paiement du droit de non-participation n'est pas reçu dans un délai de 30 jours de la notification et le chien ne pourra pas passer au prochain niveau.

8. Lorsqu'un titre est retenu et qu'un avis a été transmis, tout titre subséquent sera automatiquement retenu jusqu'à prochain avis.

9. Le droit est applicable dès que le chien aura obtenu son premier titre.

Exemple (1) : Si le chien obtient un titre en novembre, le non-membre doit payer le droit au complet ou devenir membre au cours de la même année.

Exemple (2) : Si le chien obtient un titre en 2010, le non-membre doit choisir une des deux options offertes. Si le même chien se mérite un autre titre en 2011, le non-membre doit une fois de plus choisir une des deux options.

**Prenez note que la Demande d'adhésion au CCC et le Formulaire de droit de participation pour non-membre sont disponibles dans le site Web du CCC sous Services aux membres/Formulaires. Si vous envoyez une demande d'adhésion, veuillez également remplir le formulaire de droit de participation pour non-membre et le joindre à l'envoi afin que nous ayons les coordonnées du chien concerné.**

***L'AQGAPD ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage ou perte sur une personne ou un chien ou un bien.***

**\* Invité spécial le président du club français du griffon d'arrêt à poils dur\***

**M. Pierre Debret il sera avec nous pour mesurer les standards de nos griffons ainsi que les autres races de chien d'arrêt. Venez le rencontrer sur place.**

**Hébergement :**

L'hébergement sera possible en camping sur place sans service gratuitement pour la fin de semaine ou aux hôtels ou motels à proximité.

**Repas : Samedi le 22 juillet 2023 un souper sera organisé par l'AQGAPD**

**Sous le chapiteau un souper méchoui sera offerts (70 personnes max)**

**Formulaire pour le souper vous sera acheminé sous peu et seuls les gens inscrits et membres pourrons y participer.**

Communiquez avec M. Steve Brodeur au : [president@griffonkorthals-quebec.com](mailto:president@griffonkorthals-quebec.com)

**Visiteurs :**

Ceux qui désirent venir voir les compétitions seront les bienvenues. Apportez vos dossard, chaises , vos crèmes solaires ainsi que votre lunch.

**Participants :** Prendre note que les dîners ne seront pas disponible sur place.

Pour de plus amples informations communiquez avec

Carl Ferland, secrétaire

[secretaire@griffonkorthals-quebec.com](mailto:secretaire@griffonkorthals-quebec.com)



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION POULE KORTHALS 2023

### MULTI-RACES

DATE(S) DU CONCOURS : LES 22 ET 23 JUILLET 2023

**ÉVÈNEMENTS DÉBUTANTS 7:30AM**

(UN SEUL CHIEN PAR FORMULAIRE S.V.P)

Nom d'enregistrement du chien : \_\_\_\_\_ Mâle \_\_\_ Femelle \_\_\_

Race : \_\_\_\_\_ #Enr.au CCC \_\_\_\_\_ Listé \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ lieux de naissance : Canada \_\_\_ Importé \_\_\_

Éleveur : \_\_\_\_\_

Père : \_\_\_\_\_ #Enr : \_\_\_\_\_ Mère : \_\_\_\_\_ #Enr : \_\_\_\_\_

#### Le propriétaire ou agent ou manieur

Propriétaire : \_\_\_\_\_ #Membre CCC \_\_\_\_\_

Co-propriétaire : \_\_\_\_\_ #Membre CCC \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Agent/Manieur : \_\_\_\_\_ # Membre CCC \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Je certifie que je suis le propriétaire enregistré du chien dont le nom apparaît ci-haut ou que je suis le manieur autorisé et j'accepte de me soumettre aux règlements du CCC et à toutes autres procédures nécessaires à la bonne marche de l'épreuve et à toutes les décisions qui en découleront.

De plus, je déclare que le chien ci-haut mentionné est en bonne santé, exempt de maladies contagieuses, **qu'il a été vacciné contre la rage dans les 12 mois précédent le concours**. Le chien ci haut mentionné sera sous mon entière responsabilité et je ne pourrai tenir responsable pour tout dommage et aucune autre raison que ce soit les propriétaires des terrains où se déroule l'événement, l'AQGAPD ainsi que le CCC ou leurs membres agents.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**Ne pas oublier de joindre une photocopie du certificat d'enregistrement du chien**

## \*\*\*Inscription limitées Ouvert à toutes les Races\*\*\*

### Samedi 22 juillet 2023 épreuves

Chien de chasse junior (FDJ)	Épreuve # 1----- 65\$_____
Chien de chasse (FD)	Épreuve # 1----- 65\$_____
Chien de chasse avancé (FDA)	Épreuve # 1----- 65\$_____
Chien de chasse excellence(FDX)	Épreuve # 1----- 65\$_____
Chien de chasse Champion (FDXCH)	Épreuve # 1----- 65\$_____
Chien de chasse Field Trial (FDT)	Épreuve # 1----- 65\$_____
Test d'eau chien de chasse junior (WDJ)	Épreuve # 1----- 65\$_____
Test d'eau chien de chasse (WD)	Épreuve # 1----- 65\$_____

### Dimanche 23 juillet 2023 épreuves

Chien de chasse junior (FDJ)	Épreuve # 1----- 65\$_____
Chien de chasse (FD)	Épreuve # 1----- 65\$_____
Chien de chasse avancé (FDA)	Épreuve # 1----- 65\$_____
Chien de chasse excellence(FDX)	Épreuve # 1----- 65\$_____
Chien de chasse Champion (FDXCH)	Épreuve # 1----- 65\$_____
Test d'eau chien de chasse junior (WDJ)	Épreuve # 1----- 65\$_____
Test d'eau chien de chasse (WD)	Épreuve # 1----- 65\$_____
	Épreuves Total : _____

**SVP Veuillez compléter le formulaire et le retourner avec votre paiement le plus tôt possible ...Les places sont limitées**

Faites parvenir vos inscriptions par courriel à : [secretaire@griffonkorthals-quebec.com](mailto:secretaire@griffonkorthals-quebec.com) ou par la poste à l'adresse : 1770 côte St-Charles, St-Lazare, Qc ,J7T-0R2

Vous devez effectuer votre paiement par **Virement Interac** a [tresorier@griffonkorthals-quebec.com](mailto:tresorier@griffonkorthals-quebec.com) et un reçu vous sera retourné par votre institution financière. Question : Nom de la fête : **Mot de passe : Poule**

*\*N'oublier pas d'apporter vos chaises et votre bonne humeur ! \**